

Paris, le 8 novembre 2021

Communiqué de presse

**Bilan de la stratégie quinquennale d’évolution de l’offre médico-sociale**

**2017-2021**

Aujourd’hui, associations de familles, associations gestionnaires et administrations se sont réunies pour faire le bilan et définir les perspectives de cette stratégie.

***Sophie CLUZEL souhaite « saluer la logique de co-construction qui a toujours prévalue. Dès la conception de cette stratégie, tout comme lors de sa mise en œuvre, nous avons toujours réussi à travailler dans un dialogue constructif. Cette dynamique est précieuse, et le bilan de cette stratégie prouve à quel point elle porte ses fruits. »***

* **Améliorer l’adéquation de l’offre médico-sociale avec les besoins et attentes des personnes.**

Depuis 2016, près de 138 millions d’euros supplémentaires ont été dédiés par la Caisse Nationale de Solidarité pour l’Autonomie afin d’augmenter le nombre de place à destination de personnes polyhandicapées. Environ 1700 places ont d’ores-et-déjà été crées et près de 600 nouvelles places viendront compléter à terme l’offre sur le territoire..

Ce renforcement de l’offre doit s’accompagner d’une analyse plus fine des besoins et attentes des personnes, à partir de la fiabilisation et de l’exploitation des données du système d’information des Maisons Départementales des Personnes Handicapées.

* **Renforcer l’expertise de l’accompagnement du polyhandicap**

La Haute Autorité de Santé a publié en octobre 2020 des recommandations de bonnes pratiques professionnelles pour l’accompagnement des personnes polyhandicapées. C’est une avancée majeure qui pose un cadre de référence en s’appuyant sur les compétences de professionnels et de familles experts.

Ces recommandations doivent aujourd’hui se décliner sur l’ensemble de nos territoires et pour tous.

Pour ce faire, une démarche doit être co-construite au niveau national, afin que les établissements et services pour personnes polyhandicapées puissent améliorer leur pratique, avec un plan d’actions concret incluant un volet formation des professionnels.

Des modules de formation continue devront être construits en lien avec les opérateurs de compétences et le centre national de la fonction publique territoriale.

La publication par la Direction Générale de la Cohésion Sociale d’un kit pédagogique dédié au polyhandicap participe également de cette diffusion des connaissances des personnes et de la spécificité de leur accompagnement.

* **Conforter la communication des personnes polyhandicapées**

Autre objectif important, il s’agit de renforcer l’autodétermination des personnes en situation de handicap. Le pouvoir d’agir, cette capacité pour les personnes de maîtriser ce qui est important pour elles, doit être un objectif partagé par tous.

Les établissements et services sont invités à s’équiper et se former aux modalités de communication alternative et améliorée, qui constitue une condition du pouvoir d’agir des personnes polyhandicapées.

* **Conforter la scolarisation des enfants polyhandicapées**

Le droit à l’éducation et à l’accès à l’école pour tous les enfants, quel que soit leur handicap, est un droit fondamental. En conséquence il est nécessaire de renforcer la scolarisation des enfants polyhandicapées.

La poursuite du développement des classes pour enfants polyhandicapés est une réponse aux aspirations légitimes des jeunes et de leurs parents. Au-delà de ces classes elles-mêmes, il s’agit de rappeler le principe selon lequel chaque enfant doit pouvoir bénéficier des apprentissages, le cas échéant selon des modalités adaptées.

A horizon 2023, chaque rectorat disposera d’une classe pour enfant polyhandicapés.

* **Poursuivre les travaux de recherche**

La connaissance des spécificités du polyhandicap passe nécessairement par le soutien à la recherche. Depuis 2015, une cohorte permet de suivre le parcours de 875 personnes en situation de polyhandicap, mais également de leurs familles et des professionnels de l’accompagnement.

Cette cohorte pour la recherche doit s’inscrire dans le temps long, et être reconduite en 2022.

Contact presse Secrétariat d’Etat chargé des Personnes handicapées :

[**seph.communication@pm.gouv.fr**](mailto:seph.communication@pm.gouv.fr)